



Niederanven, le 15 juillet 2025

BS/pap/publication
tél.: 34 11 34 - 41

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que le projet d'aménagement particulier De Muur « nouveau quartier » portant sur des fonds sis à Ernster, au lieu-dit « rue de l'École »,

est déposé à la réception de la mairie du 15 juillet 2025 au 14 août 2025 inclus et pourra être consulté lors des heures d'ouverture par tous les intéressés, conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Le projet en question est également disponible au public sur le site internet www.niederanven.lu.

Des réclamations éventuelles contre ce projet sont à adresser par écrit au collège des bourgmestre et échevins sous peine de forclusion endéans le délai du dépôt susmentionné.

Niederanven, date qu'en tête.

Le Collège des bourgmestre et échevins,
pour extrait conforme,

le bourgmestre,

Fréd TERNES



pour le secrétaire empêché,
le secrétaire adjoint

Laurent SCHLAMMES